

Sénégal
et Dépendances.

Le Gouverneur du Sénégal
et de ses Dépendances,

N° 148

Nu la demande à l'effet de rentrer en France.

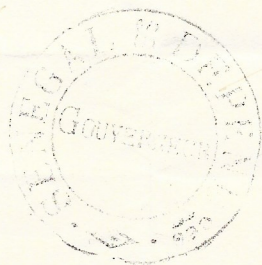
Ordonne

à M. de Peralo, Lieutenant de V. de remettre, à compter
du 14 Décembre prochain, à M. le Capitaine de
Général Parent, le commandement particulier de Mlle
de York dont il doit investir, ainsi que la correspondance
et tous documents officiels.

Le présent ordre sera enregistré aux Bureaux de ce
Contrôle.

Paris, le 29 Mars 1811.

J. Truquet



Enregistré au Contrôle de G. de
Paris, le 27 le 10 Mars 1811.
L'Enregistreur

R. Duquesne

Enregistré aux Bureaux des L. 408
Paris, le 10 Mars 1811.
L'Enregistreur

L. Seguer

Mr de Peralo, Lieutenant de V. de
Commandeur de Mlle de York
1811
Général Parent
1811
Enregistré aux Bureaux des L. 408
L'Enregistreur
1811